

CIBLE

Rejet

Commis serviable de Matignon et de l'Élysée réunis, François Hollande nous adjure d'attendre 2007 pour condamner le président et le gouvernement de droite.

La supplique serait recevable si le président de la République était resté dans sa fonction arbitrale, et si le gouvernement s'en tenait à son rôle constitutionnel qui est de conduire la politique de la nation.

Cela ne signifie pas que MM. Chirac et Raffarin devraient s'abstenir de faire connaître leur opinion : seul un roi peut le faire, comme il est de coutume dans les monarchies européennes, où l'électeur, quel que soit son vote, se sait respecté par le chef de l'État. Mais une campagne d'explications, aussi engagée soit-elle, devrait s'interdire toute menace à l'encontre des électeurs récalcitrants. Tel n'est pas le cas.

Rien n'y fera : plus MM. Chirac et Raffarin s'engagent, plus ils seront tenus pour responsables de ce mauvais traité travesti en « Constitution ».

Tous deux doivent être sanctionnés le 29 mai.

RÉFÉRENDUM

NON

à

l'imposture

Aide-mémoire

**Dix raisons
de voter Non**

p. 6/7

Idées

**Milan
Kundera**

p. 9

Nos alliés soviétiques

La France et les autres nations de l'Ouest du continent doivent pour une grande part leur liberté aux immenses sacrifices consentis par les peuples de l'Est du continent - tout particulièrement les Russes - qui combattaient au sein des armées soviétiques.

Les autorités françaises n'avaient pas commémoré, en 1993, le cinquantième anniversaire de la bataille de Stalingrad. Le président de la Fédération de Russie n'avait pas été invité au soixantième anniversaire du Débarquement de Normandie, sous prétexte que les troupes soviétiques ne furent pas engagées dans cette opération.

Quand les gouvernants méprisent à ce point l'histoire, pour ne pas contrevénir aux oukases médiatiques, il ne faut pas s'étonner que l'opinion publique finisse par s'en faire une fausse représentation.

Alors que plus de la moitié des Français estimaient dans les années cinquante que l'Union soviétique avait joué un rôle décisif dans la victoire sur le nazisme, une large majorité de nos concitoyens privilégie la contribution américaine, sans bien apprécier le rôle capital joué par l'armée française dans la libération du territoire national (1) et le poids décisif des troupes so-

viétiques dans la victoire finale.

Ce constat ne doit rien aux affinités idéologiques et partisans. Le rôle de nos alliés de l'Est est une vérité historique, qui fut d'abord analysé comme une réalité stratégique par les témoins et les acteurs de la Seconde Guerre mondiale.

En 1942, la résistance héroïque de l'Armée rouge dans Stalingrad était regardée avec passion à l'Ouest et la reddition de Von Paulus le 2 février 1943 suscita dans toute l'Europe un espoir immense et justifié puisque les historiens voient dans l'issue heureuse de la bataille le grand tournant de la Seconde Guerre mondiale. Lors de la conférence de Téhéran, Winston Churchill remit à Staline à l'intention du peuple soviétique l'Épée de Stalingrad dont la lame porte ces mots : « *Aux citoyens de Stalingrad au cœur d'acier, ce don du roi Georges VI en gage de l'hommage du peuple britannique* ». Fin novembre 1944, sur le

chemin de Moscou, le général de Gaulle demanda à s'arrêter à Stalingrad et remit à la municipalité une épée d'honneur.

Le siège de Leningrad, qui dura 900 jours, demeure l'exemple de courage d'une population placée dans une situation effroyable (un million de ses habitants périrent) et de la ténacité des soldats qui défendaient la ville.

La bataille de Koursk (12 juillet - 23 août 1943) brisa les capacités offensives de l'armée allemande - elle perdit 30 divisions et 3 500 avions - et amorça le mouvement de recul qui tourna à la débâcle.

Nous n'oublions pas que des soldats français participèrent à la formidable poussée qui se termina par la chute de Berlin. Lors de son séjour à Moscou, le général de Gaulle passa en revue le régiment Normandie-Niemen, « *seule force occidentale qui combattit sur le front russe* », fit compagnon de la Libération le colonel Pouyade et décora nombre d'aviateurs français ainsi que des généraux et des officiers

russe, à la veille de la signature du traité franco-russe du 10 décembre 1944.

Le principe de l'engagement militaire français à l'Est avait été fixé par le chef de la France libre dès décembre 1941 et le premier détachement d'aviateurs était arrivé le 29 novembre 1942 à Ivanovo. À partir de mars 1943, le groupe de chasse Normandie se couvre d'une telle gloire que le maréchal Keitel, chef de l'état-major suprême allemand, donne l'ordre de fusiller sur-le-champ les pilotes de Normandie faits prisonniers. C'est Staline qui décernera au groupe, devenu régiment, le titre de Niemen en hommage à la part qu'il avait prise dans la bataille pour le franchissement du fleuve. Le 4 novembre 1944, Jean de Pange sera le premier pilote français à atterrir librement sur un terrain allemand, en Prusse Orientale...

De tous les pays en guerre, c'est l'Union soviétique qui subit les plus grandes pertes : plus de 21 millions de personnes, parmi lesquelles un million de Juifs et 3,3 millions de prisonniers de guerre exterminés dans les camps de concentration. Trois cents mille soldats soviétiques (plus que les pertes américaines sur les fronts japonais et allemands) périrent lors de la bataille de Berlin, du 25 avril au 3 mai 1945.

Il serait juste que la France exprime solennellement sa reconnaissance au peuple et à l'armée russe, ainsi qu'aux peuples de l'ancienne Union soviétique qui participèrent à ce gigantesque conflit.

Maria DA SILVA

(1) Cf. l'éditorial de *Royaliste* n° 856 « *La France combattante* ».

royaliste 
B-MENSUEL DIRECTEUR POLITIQUE BERTRAND RENOUVY

SOMMAIRE : p.2 : Nos alliés soviétiques - p.3 : Le remords et la haine - Propagande - p.4 : Les toiles de Chine - Controverses - p.5 : Le fardeau de l'Histoire - p.6/7 : L'inacceptable - p.8 : Le siècle des guerres - p.9 : Lucidité romanesque - p.10 : Tombe - L'élan brisé des Pahlavi - p.11 : Action royaliste - p.12 : Editorial : Non à l'impoture.

RÉDACTION-ADMINISTRATION
17, rue des Petits-Champs, 75001 Paris
Téléphone : 01.42.97.42.57
Télécopie : 01.42.96.05.53
Dir. publication : Yvan AUMONT
Com. paritaire 0509 G 84801
ISSN 0151-5772

Bulletin d'abonnement

Nom/Prénom :

Adresse :

Profession : Date de naissance :

souscrit un abonnement de :

☐ trois mois (20 €) ☐ six mois (30 €) ☐ un an (47 €) ☐ soutien (100 €)

ROYALISTE, 17, rue des Petits-Champs, 75001 PARIS - CCP 18 104 06 N Paris

Le remords et la haine

Propagande

Alors que les opposants socialistes au traité et le mouvement Attac mènent une campagne solidement argumentée, les partisans du Oui battent étrangement leur coulpe et se répandent en propos haineux contre leurs adversaires.

Les opposants au traité constitutionnel pourraient s'énervier, tant ils sont malmenés dans les médias par des animateurs qui, sous l'œil de leurs maîtres, se livrent à des agressions caractérisées contre les déviants (par exemple sur *France Inter*) et continuent d'encenser les puissants de l'heure - par exemple sur *la télévision*, le 2 mai, à l'occasion d'un rassemblement d'intellectuels favorables au traité.

Pourquoi les opposants au traité ne s'énervent-ils pas ? Parce que les hautes classes, évidemment favorables au Oui, renforcent par des exemples concrets les partisans du Non et poussent les indécis à les rejoindre.

À la veille du 1^{er} Mai, les salariés français apprenaient qu'une entreprise alsacienne avait placé neuf de ses salariées devant une alternative inédite : ou bien le licenciement économique, ou bien « un reclassement au sein de la société Systeme Contact-Médias-Roumanie et ce en qualité d'opératrice ». Aux ouvrières acceptant de se « délocaliser », un salaire de 110 euros brut par mois pour 40 heures de travail était généreusement octroyé. Généreusement, puisque le SMIC roumain est fixé à 80 euros par mois. Interrogé par la presse, le patron déclara qu'il n'avait pas d'autre choix et qu'il avait fait de son mieux. Ce qui est terrifiant, c'est qu'il a agi en toute bonne conscience, persuadé

que la législation sociale lui offrait cette solution, parfaitement logique dans un système de concurrence « libre et non faussée ».

Au lendemain du 1^{er} Mai, les salariés français apprenaient que 200 routiers manifestaient à Beausemblant (Drôme) devant le siège de l'entreprise Norbert Dentressangle, qui est le premier transporteur routier français, et appelaient à la grève le 16 mai. Motif de la colère ? L'embauche de 200 chauffeurs de l'est européen, payés trois à quatre fois moins cher que leurs camarades français pour conduire les camions sur les itinéraires internationaux. C'est ce qu'on appelle le *dumping social*, aux effets ravageurs, mais qui est dans la logique ultra concurrentielle de réductions des coûts.

Cependant, le même jour, les salariés français et leurs camarades étrangers se demandaient une fois de plus par quel miracle la baisse des coûts, imposée aux ouvriers, employés et cadres, pouvait se retourner en augmentation des très hauts salaires sans aucun dommage pour les entreprises : + 80 % pour le PDG des AGF. Il est vrai que le PDG de L'Oréal, qui gagnait 6,6 millions d'euros en 2004, a vu ses émoluments augmenter de 0,3 % seulement...

Prime à la réussite ? Pas toujours ! En feuilletant *L'Express* du 2 mai, les salariés français pouvaient apprendre que Jean-Pierre Rodier, « dont

le manque de vision stratégique a précipité Pechiney dans les rets du canadien Alcan » et qui a « privé la France d'un outil stratégique de première importance » recevra des indemnités de départ s'élevant à 7 millions d'euros.

Les propagandistes du Oui ne se rendent pas compte de l'effet négatif produit par ces informations. Face à la progression du Non dans les sondages, leur réaction est double :

Le remords : au *Nouvel observateur*, au *Point*, on regrette le choix de la procédure référendaire. Bernard Guetta écrit (*L'Express* du 2 mai, significativement) que « la première leçon à tirer du nonisme est qu'il ne fallait pas appeler Constitution un traité qui n'en est pas une ». Quels aveux ! Mais Alain Minc va beaucoup plus loin lorsqu'il écrit (*Le Figaro* du 11 avril) que « Le référendum est pareil à une « vérole » antidémocratique que la France aurait propagée dans l'ensemble de l'Europe » (1).

La haine : pour Michel Rocard, nous partisans du Non, sommes « une pollution, une mystification et un mensonge, le choix du néant, une piscine sans eau, de l'agitation d'analphabètes » ; Martine Aubry évoque les *Chemises noires*, Bernard-Henri Lévy nous dénonce comme des preneurs d'otages.

Cette haine n'est que le masque de la peur. Mais de quoi donc les hautes classes ont-elles peur ?

Yves LANDEVENNEC

(1) Cité par Serge Halimi, *Le Monde diplomatique*, mai 2005, page 1.

La lecture du dernier TDC (1) consacré à « Une constitution pour l'Europe » a pu surprendre plus d'un professeur d'Histoire-Géographie et d'Éducation Civique de nos collèges et lycées. Préfacé par Olivier Duhamel, professeur à Science-Po, ce numéro d'une revue qui sert de référence depuis de nombreuses années en termes de réflexion pédagogique, se présente comme un véritable plaidoyer pour le texte qui sera soumis le 29 mai à référendum. Justement, est-ce le rôle des fonctionnaires de l'État de défendre un texte qui n'est pas encore la loi ?

Un semblant de pluralité est certes respecté, puisqu'on y lit que le traité est combattu « en dehors du vote des deux extrêmes toujours acquis au non », davantage par « une critique (sociale) de gauche que d'un souverainisme (institutionnel) de droite ». Mais l'essentiel du contenu est clairement assumé : « les principes économiques directeurs sont à prendre comme des garde-fous » ou encore « nos voisins voient plutôt d'un œil plutôt favorable la naissance d'une Constitution européenne » ou encore « Pologne : le peuple est pour » pour ne citer que quelques intertitres.

Quelques questions à poser sur le rôle du préfacier, les raisons pour lesquelles le président de la République et le Premier ministre sont les seuls responsables politiques français dont le portrait ou un extrait de discours apparaissent, l'existence même de ce numéro spécial, devraient permettre aux professeurs de remplir leur rôle.

Eugène MEUTHELET

(1) *Textes et Documents pour la Classe*, numéro hors série. CNDP-CRDP, 1^{er} février 2005.

Les toiles de Chine

La forte augmentation des importations de textiles chinois depuis le début de l'année ébranle l'industrie française - parmi d'autres. La solution à ce problème est d'ordre politique.

Entre 1995 et 2002, 80 000 emplois ont été perdus dans le secteur du textile français. Dix à vingt mille seraient menacés cette année. Et les suivantes seront pires. Telles sont les données qui alarment les professionnels français, et leurs partenaires européens prévoient la suppression d'un million d'emplois dans les années à venir.

Que faire ?

Les ultra-libéraux conséquents restent impassibles.

Les plus modérés disent que les industriels du textile avaient tout le temps nécessaire pour se préparer, la suppression des quotas le 1^{er} janvier 2005 étant annoncée depuis belle lurette. Mais ces libre-échangistes doux ne disent pas comment on se prépare à affronter des concurrents qui paient leurs salariés 30 euros par mois, au pire, et 120 euros au mieux. À moins qu'on ne puisse envoyer ses propres salariés travailler en Chine, avec des salaires chinois...

Les libre-échangistes durs ne s'expriment guère en public. Mais ils laissent parfois échapper que, comme dans les manuels orthodoxes, il est bon que nous puissions échanger du textile contre des Airbus. Pour nous, plus de profits que de pertes. Du moins dans l'instant du calcul car toute analyse économique des avantages et des inconvénients doit se faire dans le temps.

La Commission européenne, quant à elle, prend son temps.

Mais ce n'est pas la temporalité politique. La démarche est pachydermique, selon le rythme propre à toute bureaucratie et que l'on croyait réservée à la défunte Union soviétique. Ainsi, la Commission mène une enquête, alors que les données sont publiées dans la presse, et lance quelques menaces qui n'ont d'autre effet que d'énervier les Chinois.

À Bruxelles, donc, on attend. Or les pouvoirs publics nationaux, qui ont saisi la Commission, ne peuvent faire de même : la colère des salariés du textile ne peut être différée, ni le mécontentement des électeurs, ni l'inquiétude des nations amies qui nous pressent d'agir : par exemple le Maroc, lui aussi menacé de fermetures d'usines et de suppressions massives d'emplois.

C'est là que la politique nationale reprend ses droits. Des discussions ont eu lieu à Bercy entre le ministre français du Commerce et son homologue chinois - qui a tenu des propos compréhensifs. Et le ministre français de l'Industrie va se rendre prochainement en Chine.

Conclusion provisoire ? Quand il y a urgence, on s'empresse d'oublier que la Commission européenne est en charge des relations commerciales de l'ensemble de l'Union européenne. Agir par soi-même est souvent plus efficace et, à terme, cela peut être apaisant.

Annette DELRANCK

Controverses sur le pouvoir d'achat

Les manifestations de ce début d'année pour les salaires et l'annonce par les entreprises du CAC 40 de profits gigantesques ont relancé le débat sur le pouvoir d'achat.

Pour les salariés, ce pouvoir ne cesse de régresser ; pour le gouvernement et le Medef, il aurait plutôt tendance à augmenter et à entraver la compétitivité des entreprises.

Comme souvent, lorsqu'on parle de chiffres, il est impératif de citer ses sources et de préciser les indicateurs pris en compte. Deux études, a priori contradictoires, parues le jeudi 28 avril dernier, pourraient amener patronat, syndicats et pouvoirs publics à des conclusions différentes alors que des négociations sont à venir sur les minima salariaux de branches.

La première concerne l'évolution du pouvoir d'achat des Français entre 2001 et 2004. Elle a été réalisée par le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (Credoc) et publiée par le magazine *Capital*. Elle révèle que, sur cette période, le pouvoir d'achat, tous revenus confondus (travail, patrimoine et prestations sociales), s'est accru de 2,6 % en moyenne par an et que les disparités entre catégories professionnelles se sont accrues. Ainsi le pouvoir d'achat des cadres supérieurs a-t-il reculé de 2,3 % entre 2001 et 2004, chute due à l'éclatement de la bulle internet. Le niveau de vie des cadres moyens s'est stabilisé (-0,1%). Les ouvriers ont vu leur pouvoir d'achat reculer de 1,8 %. Les artisans et commerçants sont les grands gagnants de la période : entre +19 et +27 %.

La seconde étude, a été réalisée par Connaissance de l'emploi, des revenus et des coûts (Cerc Association). Elle

s'étend sur une période beaucoup longue que la précédente et ne concerne que les revenus du travail. A première vue, les conclusions vont à l'encontre de celles du Credoc : le niveau de vie des ménages qui ont leur salaire pour seul revenu s'est effondré depuis vingt ans. Il en ressort, également, que la « condition salariale » est aujourd'hui comparable à ce qu'elle était il y a un demi-siècle. A structure de qualification constante, le salaire net moyen a donc connu une perte de pouvoir d'achat comprise entre 4 et 8 % depuis 1978, estime le CERC. Cette détérioration a touché tous les salariés, qu'ils travaillent dans le secteur privé ou dans la fonction publique. Très rapide dans la première moitié des années 1990, elle a marqué une pause à partir de 1997, avant de reprendre en 2002 et 2003.

« Les récentes revendications salariales ne sont donc pas le fruit d'une illusion d'optique liée à l'annonce de profits boursiers records » précise l'auteur de l'étude, mais sont le reflet de « la chute considérable de la part des revenus nets d'activité dans le revenu total des ménages. »

Dans les négociations à venir sur les minima de branche, il est fort probable que le patronat retiendra les conclusions de la première étude qui était sa thèse d'un coût du travail trop élevé. La justice sociale et la logique macro-économique imposeraient pourtant une relance du pouvoir d'achat des revenus du travail, notamment ceux des bas salaires.

Nicolas PALUMBO

Le fardeau de l'Histoire

La diplomatie est en train de sombrer sous le poids de l'Histoire. L'excès d'Histoire tue l'Histoire.

Shoah et antisémitisme, génocides arménien, khmer et ruandais, massacre de Nankin, traite des noirs, colonialisme, guerre d'Algérie, le mal en vient à recouvrir toute la surface du monde. Nous sommes submergés par les scories de l'histoire, comme par un tsunami qui se retire. Les débats ne sont pas que de société. Ils ne déterminent pas seulement l'enseignement de l'Histoire à l'école, la recherche scientifique, les journées commémoratives, les réparations. Ils ont également une portée diplomatique qu'on ne saurait négliger.

A un premier niveau qui est celui de la responsabilité des nantis à l'égard des pauvres, la détérioration des termes de l'échange entre pays du nord et du sud a laissé la place à la culpabilité morale. Ce long sanglot de l'homme blanc déjà dénoncé en son temps par Pascal Bruckner en écho au fardeau exalté par Rudyard Kipling, est suffisamment connu pour que l'on n'y revienne ici. La critique si fondée soit-elle de la justice internationale et du concept de crimes contre l'Humanité ne fait rien à l'affaire. Le propos est ailleurs : on observe qu'il y a parmi tant de coupables des pays qui s'en tirent beaucoup mieux que d'autres. La France par exemple a longtemps tenu la corde comme pays des droits de l'Homme. Certes, comme le remarquait déjà Bainville en 1919, le pays de la Révolution française s'était fait doubler par celui de la Révolution russe. On s'était

bien rattrapé ensuite jusqu'à la commémoration fatidique de 1989 soudainement enterrée par la chute du mur de Berlin, la fin des blocs, de la guerre froide et du communisme. L'Histoire se faisant triomphaît du poids de l'Histoire toute faite. On dansait sur le cadavre du monde ancien.

Nous sommes à l'évidence de plus en plus empêtrés et nous le serons de plus en plus parce que nous nous sommes rendus vulnérables. Nous nous retrouverons bientôt, quoique nous voulions, dans la situation des États-Unis au moment le plus critique de la guerre du Viêt-Nam. Nous accumulons les passifs. Pourquoi ? Cela n'est pas normal. La question n'est pas tant de nous demander ce qui nous arrive, mais pourquoi nous n'arrivons pas à réagir. Pourquoi ne rebondissons nous pas ?

Bush est en train de rattraper la mise. Blair a pris une belle longueur d'avance sur nous. Notre discours le plus généreux qui soit sur l'aide aux pays pauvres, la lutte contre le sida, l'altermondialisme, rencontre un succès d'estime mais ne va pas plus loin. Pourquoi ? Parce que la France souffre d'un déficit de légitimité internationale. Celle du discours de Phnom Penh de De Gaulle en 1966 ou de celui, par ailleurs si discuté, de Chirac au Vel d'Hiv en 1995. On peut penser ce que l'on veut du fond : le parallèle avec la guerre d'Algérie dans le premier cas avait en son temps choqué autant que l'affirmation de l'implication de l'État français dans le

second. Il n'en reste pas moins que le retentissement international de ces deux gestes a été immense et durable. Que ne peut-on aller plus loin ?

Ce que l'on attend de la France à l'extérieur est parfois impossible à l'intérieur. Le débat franco-français n'est pas encore clos sur certains pans de notre histoire nationale. Des motifs d'une très haute légitimité (Résistance, Honneur de l'armée) s'opposent à certaines attentes internationales, d'ailleurs souvent en retrait par rapport aux exigences avancées par les militants intérieures de ces mêmes causes. Le lieu n'est pas ici de formuler des jugements de valeur. Le constat demeure qu'un saut qualitatif, dûment calibré, renforcerait considérablement notre jeu diplomatique, notre puissance, notre influence. L'objectif n'est pas de viser le prix Nobel de la Paix, de redevenir le *Christ des Nations* ou de se croire l'émule de Jean-Paul II proclamant la repentance. Nous savons depuis Nelson Mandela que le pardon n'a rien de sentimental et n'est pas confiné aux traités de spiritualité et de théologie. Il est devenu une catégorie politique à part entière, objet d'études universitaires. Il est également un instrument diplomatique. On feint de s'étonner du poids international acquis par l'Afrique du Sud, candidat à un siège permanent au Conseil de Sécurité. Il n'y a pas de secret. L'explication réside - au-delà même de la personnalité de Mandela, car ce poids est encore plus fort sous son successeur Thabo Mbeki - dans le travail accompli par la commission vérité et réconciliation.

Yves LA MARCK

Maltraiter l'Europe ?

◆ Editorial
par Luc de Goustine

DOSSIER

« Maltraiter l'Europe ? »

◆ Le traité d'une Europe confédérale ?

par Yann Kergloff

◆ Les enjeux du référendum constitutionnel

par Jean-Louis Clergerie

◆ L'Europe, est-ce la fin de la nation ?

par Michel Pinton

◆ L'Europe et la guerre

par Bertrand Renouvin

◆ Modèle social européen : une mise à mort programmée...

par Philippe Arondel

Magazine

◆ Un voyage au Pamir

par Bertrand Renouvin

◆ Saleh Senoussi : « La crise arabe : absence de l'action collective et violence des minorités »

par Abdelmounim Aïssa

◆ Optimystik

par Criton des Alpes

◆ Le Turc et le Chevalier

par Jocelyne Buche

Nom Prénom :

Adresse :

commande le numéro 44 de Cité et joint 7 € en règlement.



Le traité européen est l'objet d'innombrables critiques, qui l'ont fait apparaître comme un catéchisme

idéologique induisant tout le catalogue des recettes ultra-libérales. À l'intention des militants de la *Nouvelle Action royaliste* et de nos lecteurs engagés dans la campagne, nous publions sous forme condensée les principales raisons qui nous font rejeter le texte soumis à référendum. Cette dénonciation en 10 points de l'inacceptable est à relier au projet européen que nous avons par ailleurs formulé.

● 1 - Confusion des valeurs

Le texte mélange des principes fondamentaux déjà proclamés (dans la Déclaration de 1789, le Préambule de 1946, la Déclaration universelle des droits de l'homme) et des prescriptions économiques et financières : ainsi la libre circulation des personnes, liberté essentielle, a la même valeur fondamentale (Article I-4-1) que la libre circulation des marchandises et des capitaux - deux dispositions contestables, révocables sans dommage pour la personne humaine et pour sa collectivité politique.

● 2 - Confusion des pouvoirs

Quant aux institutions, le texte valide à plusieurs niveaux la confusion entre les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire. Ainsi :

Le Parlement européen (pouvoir d'apparence législative) « *exerce, conjointement avec le Conseil (pouvoir exécutif, d'apparence gouvernementale), les fonctions législatives et budgétaires* » (Article I-20-1).

La Commission (Article I-26-1) « *promeut l'intérêt général de l'Union* » (pouvoir supranational, gouvernemental) ; elle « *veille à l'application de la Constitution* » (contrôle de constitutionnalité) ; elle « *surveille l'application du droit de l'Union sous le contrôle de la Cour de justice de l'Union européenne* » (contrôle de légalité) et elle « *exécute le budget et gère les programmes* ». Ce qui signifie que la Commission contrôle elle-même les actes qu'elle exécute.

De surcroît, la Commission exerce un pouvoir législatif décisif puisque (Article I-26-2) :

« *Un acte législatif de l'Union ne peut être adopté que sur proposition de la Commission (...)* », ce qui revient à dire que cet organe de l'exécutif a, lui seul, l'initiative des lois.

● 3 - Imposture sur la Constitution

Une Constitution est d'ordre interne : elle se définit comme la loi fondamentale d'un État, qui organise les pouvoirs publics et définit leurs rapports.

Un traité est le résultat d'un accord négocié entre plusieurs États souverains, qui y inscrivent un certain nombre d'actes dans l'ordre international : accord de défense, relations commerciales...

Le texte soumis à référendum est une convention inter-nationale signé par des chefs d'État européens, de « *Sa Majesté le roi des Belges* » à « *Sa majesté la Reine du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord* » (Préambule). Ce texte n'organise pas les pouvoirs au sein d'un État (l'Union européenne n'est pas un État fédéral) mais ajoute des dispositions institutionnelles à des accords monétaires, militaires, commerciaux qui entrent dans le champ de traités.

Le caractère constitutionnel du texte est une illusion sur la forme qui heurte fondamentalement les principes du droit politique français et européen en raison de la confusion des pouvoirs attribués aux diverses institutions. Ce texte viole l'article 16 de la Déclaration de 1789 : « *Toute société dans laquelle la garantie*

« *Traité constitutionnel*

L'inacceptable

des droits n'est pas assurée ni la séparation des pouvoirs déterminée, n'a point de Constitution ».

● 4 - La loi dénaturée

La Déclaration de 1789 établit (article 6) que « *la loi est l'expression de la volonté générale* ». A contrario, selon le projet de traité, c'est la Commission composée de membres « *sélectionnés parmi les ressortissants des États membres* » (article I-26-6) qui a l'initiative des lois.

Le Parlement n'a pas l'initiative des lois, ni l'initiative des recettes budgétaires qui, dans la tradition européenne, est le premier des droits du Parlement.

De fait, la « *loi européenne* » désigne, par abus de langage, la directive technocratique imposée aux législations nationales (directive Bolkestein par exemple).

● 5 - Illusion sur les Droits

La Charte des droits fondamentaux n'innove en rien. S'y trouvent inscrits des droits proclamés depuis longtemps et strictement délimités : l'article II-111-2 précise que la Charte « *n'étend pas le champ d'application du droit de l'Union au-delà des compétences de l'Union, ni ne crée aucune compétence ni aucune tâche nouvelle pour l'Union* ». Ce qui signifie que ces droits n'auront pas d'effets susceptibles de modifier ou de transformer ce qui est.

Cet énoncé de droits est minimaliste. Les droits sont des facultés reconnues à des individus et formellement respectées. Mais ces droits ne sont pas garantis, au mépris de la Déclaration de 1789 (article 16 : « *Toute société dans laquelle la*

table

garantie des droits n'est pas assurée (...) n'a point de Constitution ». Ces droits-facultés ne créent pas d'obligations au contraire des droits-créances proclamés par le Préambule de 1946 - par exemple le droit d'obtenir un emploi, ou encore « la protection de la santé, la sécurité matérielle, le repos et les loisirs ».

Dans la Charte, le droit au travail est réduit au « droit de travailler » et à la « liberté de chercher un emploi » dans tout État membre (article II-75) et la « liberté des médias et le pluralisme sont respectés » sans autre précision quant aux dispositions juridiques permettant d'assurer la liberté d'expression.

● 6 - La démocratie empêchée

Le projet de traité affirme le « principe de démocratie représentative » (article I-46) et celui de « démocratie participative » (article I-47). C'est placer ce qu'on nomme au Titre VI « la vie démocratique de l'Union » dans un champ virtuel - alors que les institutions de la monarchie britannique ou de la V^e République gaulienne assurent une démocratie effective.

La Constitution de la V^e République dispose (article 20) que « le Gouvernement détermine et conduit la politique de la Nation », ceci dans le respect de la souveraineté nationale : déterminer une politique, c'est choisir des moyens, fixer des objectifs, ce qui suppose une liberté d'action limitée par les règles du régime parlementaire.

Les gouvernements nationaux issus du suffrage universel, le Conseil européen et le Conseil des ministres n'ont pas cette liberté d'action : selon le traité, et quelles

que soient les volontés exprimés par les différents électeurs, les Gouvernements et les Conseils sont soumis au carcan des prescriptions ultra-libérales.

Ils ne peuvent décider d'avoir recours au contrôle des changes : les restrictions aux mouvements de capitaux « sont interdites » par l'article III-156 ;

Ils ne peuvent décider de rompre avec la politique de déflation puisque les États membres et l'Union sont engagés sur « la définition et la conduite d'une politique monétaire et d'une politique de change uniques dont l'objectif principal est de maintenir la stabilité des prix ».

Il ne peuvent décider de pratiquer une politique de déficit budgétaire sur le plan européen puisque, pour ce qui concerne les finances de l'Union, « Le budget doit être équilibré en recettes et en dépenses » (article I-53-2). Par ailleurs, les États inscrits dans la zone euro doivent « renforcer la coordination et la surveillance de leur discipline budgétaire » (article III-194-1 a) et renoncer à accorder des aides (à certaines entreprises et productions) car elles sont « incompatibles avec le marché intérieur » et « faussent ou menacent de fausser la concurrence... » (article III-167-1).

Soulignons enfin que les deux « institutions » de l'Union qui concentrent le maximum de puissance effective, la Commission et la Banque centrale européenne, sont des organes non élus, dont l'indépendance à l'égard des organes politiques de l'Union est garantie par le traité.

● 7 - Soumission à l'Otan

Alors que l'organisation militaire atlantique n'a plus le moindre sens depuis la fin de la guerre froide, alors que la France avait heureusement décidé de quitter l'Otan en 1965 avant de participer à ses opérations militaires ces dernières années, le traité stipule (article I-41-7) que « Les engagements et la coopération [dans le domaine de la sécurité et de la défense] demeurent conformes aux engagements souscrits au sein de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord, qui, reste, pour les États qui en sont membres, le fondement de leur défense collective et l'instance de sa mise en œuvre ».

Ce qui revient à soumettre l'Union à des décisions prises aux États-Unis, et à placer les différentes armées européennes sous commandement militaire américain - alors que, pour ce qui concerne la France, la Force de dissuasion nucléaire reste le fondement de sa défense nationale et l'un des éléments décisifs d'un

futur système européen de défense collective incluant la Russie.

● 8 - Indépendance de la BCE

Chargé de « définir et mettre en œuvre la politique monétaire de l'Union » (article III-185-2) le Système européen de banques centrales est dirigé par la Banque centrale européenne qui est « indépendante dans l'exercice de ses pouvoirs et dans la gestion de ses finances. Les institutions, organes et organismes de l'Union ainsi que les gouvernements des États membres respectent cette indépendance » (article I-30-3). Cela signifie que la BCE échappe totalement à tous les pouvoirs politiques et à tous les moyens de contrôle démocratique.

Comme on le vérifie actuellement, la politique monétaire qu'elle mène selon l'objectif unique de stabilité des prix (il n'est pas question de croissance, ni d'emploi) peut faire obstacle aux exportations et provoquer des fermetures d'usines et des délocalisations sans qu'aucune autorité ne puisse contraindre la BCE à renoncer à privilégier la « force » d'une monnaie au développement économique et au bien-être social.

● 9 - Services publics réduits

L'Union « reconnaît et respecte l'accès aux services d'intérêt économique général » (article II-96) mais ces services (non définis) sont soumis au principe de « concurrence libre et non faussée ».

● 10 - Modèle social : destruction programmée

La prédominance des normes ultra-libérales, la définition minimaliste des droits, les directives édictées par la Commission (aujourd'hui sur les services, demain sur le temps de travail), la conception misérabiliste des services publics créent une logique de destruction (déjà réalisée en partie) du modèle social européen.

Sylvie FERNOY

Pour en savoir plus :

Cf. revue *Cité*, n°44 (prix franco : 7 €) : Yann Kergloff : « Le traité d'une Europe confédérale ? » et dans le même numéro Philippe Arondel : « Modèle social européen, une mise à mort programmée » qui précise les points 9 et 10.

Cf. également *Royaliste* n° 857 « Chers amis européens », *Royaliste* n° 859 « Pour un nouveau traité » et notre site www.narinfo.fr.st pour connaître notre projet européen.

Le siècle des guerres

Malgré les commémorations, certes nécessaires, il n'est pas toujours aisé de comprendre pourquoi le siècle dernier fut autant marqué du sceau de l'infamie des guerres et des crimes. Un ouvrage collectif d'historiens, représentant une dizaine de pays, nous en livre cependant la trame, fruit d'une lecture de l'Histoire qui ne cesse de s'enrichir.

Par ces temps favorables aux rappels historiques, les images que l'on retient de la période qui s'étend de 1914 à 1945 sont d'abord celles des masses de populations civiles souffrant le martyre. Certes, les siècles précédents avaient connu les destructions et les pillages des villes et des villages. Mais le XX^e siècle, qui s'ouvre en 1914, est un tournant. Apparaît, dans les stratégies des puissances belligérantes, l'idée que l'élimination d'une large partie de la population peut être légitime. Les tâtonnements, puis les formidables progrès de la technique, permettent alors de multiplier les destructions. Dans le seul domaine des bombardements aériens, Guernica, Coventry, Dresde ou Nagasaki obéissent tous à une logique très simple : répandre l'horreur afin de décourager l'adversaire. Les peuples seront souvent tentés de résister, les confrontations nationales, idéologiques et politiques s'appuyant aussi sur d'autres raisonnements. Il n'en reste pas moins un exemple fondateur pour les historiens, justifiant une nouvelle manière d'envisager leur tra-

vail : sous l'angle culturel. Qu'est-ce que cette *histoire culturelle* ? C'est l'étude de l'ensemble de ce que l'on pense, dit, ou que l'on a coutume de faire dans un pays. Remarquons que cette prise de conscience des historiens accompagne bien logiquement le renforcement de la conscience européenne, en ce début du XXI^e siècle.

S'intéresser aux réflexes individuels ou collectifs touche à un domaine voisin de la psychologie, l'anthropologie. Cette autre discipline que les historiens s'annexent maintenant, permet en particulier d'estomper certaines différences entre les événements, en particulier de faire la part des idéologies et des comportements humains, dans l'accomplissement des plus grands malheurs. Le plus haut degré d'inhumanité atteint lors de la Seconde Guerre mondiale, sur le front de l'Est ou dans les camps de la mort, est sans commune mesure avec les horreurs commises lors de la Première Guerre mondiale, mais pourtant leurs aspects sont liés. L'anthropologue est surpris de la continuité des comportements, dans les combats au corps à corps ou dans les traitements inhumains vis-à-vis des civils ou des prisonniers. La France du Nord et la Belgique, en 1915, sont durement éprouvées, de même que les Balkans. Dépeçages, crémations et

autres profanations des corps empruntant aux codes ancestraux des sociétés rurales... et de la chasse. De même que sur d'autres fronts, et plus tard, il s'agit toujours de rendre l'autre moins humain et d'en faire un animal. Un autre cas significatif est celui de la guerre dans les îles du Pacifique, à partir de 1942. Sur ce théâtre d'opération très particulier, constitué d'îlots réduits et très éloignés, le recours à l'imaginaire raciste, fortement développé à l'égard des Asiatiques dans la société des États-Unis d'avant-guerre, est un moyen de légitimer le combat aux yeux de nombreux soldats américains. En 1943, le magazine *Life* montre en couverture la photographie d'une jeune américaine, élégamment vêtue, écrivant un mot de remerciement à son fiancé qui lui venait de lui envoyer le crâne d'un soldat japonais.

Dans l'Europe de l'entre-deux-guerres, le traumatisme dû aux violences de la guerre totale est tel que c'est jusqu'au vocabulaire politique qui est influencé. Les notions, largement assimilées aujourd'hui, de *stratégie*, *tactiques*, *front*, investissent le champs du débat démocratique. La gestion du deuil est une autre illustration du fait que les sociétés sont durablement marquées par les expériences de guerre. La Grande-Bretagne, en 1919, choisit d'inhumer le corps d'un

Tommy dans le sanctuaire de Westminster, jusque là réservé aux membres de la famille royale et aux grands hommes. La République française l'imite l'année suivante seulement, à cause d'une histoire politique pas toujours simple. En novembre 1920, le débat est ardent : doit-on choisir le Panthéon, symbole de la République ou un lieu plus neutre. C'est finalement le choix que l'on connaît qui est sera finalement fait. Mais, de fait, dans les cas britannique et français, peu d'avenues ou de grandes gares rebaptisées des noms de batailles, ou d'imposant monuments construits, comme par les siècles passés. On choisit l'hommage silencieux, respectueux et unanime, jusque dans les plus petites bourgades où l'on voit s'ériger des monuments aux morts, pour les millions de soldats qui ont péri. L'Allemagne, qui se choisit plus tard un *soldat inconnu* bien vivant pour refaire son unité, montre qu'elle a choisit une voie bien différente.

Toutefois, malgré l'établissement et l'exploration de nouveaux champs d'études, la recherche historique éprouve encore des difficultés en raison des outils qu'elle utilise, c'est-à-dire le vocabulaire qu'elle emploie ou les catégories et les classifications qu'elle crée. Qu'ont en commun par exemple, en dehors bien sûr des horreurs commises, les génocides juif et rwandais, qu'un demi-siècle sépare, et qui sont générés par des sociétés aux structures politiques, économiques et sociales si différentes. Ainsi, pour chacun de ces cas, que doit recouvrir exactement la notion de *génocide* ? Les enjeux, aux implications parfois d'actualité, qui se révèlent nous renvoient à l'utilité sociale de l'historien. Il donne à la société à laquelle il appartient les moyens de se comprendre et de s'accepter. C'est sa raison d'être. Et son honneur.

Christophe BARRET

❏ Ouvrage collectif - « *Le XX^e siècle des guerres* ». Éd. de l'Atelier/Éd. Ouvrières, Paris, 2004. 608 p., prix franco : 35 €.

**Avez-vous
pensé à notre
souscription ?**

Lucidité romanesque

Pourquoi lisons-nous des romans ? Sans doute pour la détente de l'esprit qui est bien autre chose que la distraction. Au sein d'une culture souvent lourdement conditionnée par les cadres disciplinaires des savoirs, le romancier bénéficie de la liberté de l'imagination et de l'intuition. Il intervient là où on ne l'attend pas, se permet des fantaisies, des clins d'œil, des jeux qui en d'autres domaines seraient irrecevables. Et pourtant, il nous offre de la réalité et de nous-mêmes des aperçus qui nous confondent par leur justesse imprévue, leur pertinence incongrue. Milan Kundera, dans son dernier livre, rappelle qu'il a fallu un certain temps pour que le genre romanesque se distingue dans la littérature. Le chevalier de Jaucourt qui aborde le sujet dans l'*Encyclopédie* reconnaît au roman son succès et son influence morale, « *mais aucune valeur spécifique qui lui soit propre* ». Kundera ajoute : « *D'ailleurs il ne mentionne presque aucun des romanciers que nous admirons aujourd'hui - ni Rabelais ni Cervantès, ni Quevedo, ni Grimmelshausen, ni Defoe, ni Swift, ni Smollett, ni Lesage, ni l'abbé Prévost ; le roman ne représente pour le chevalier de Jaucourt ni un art ni une histoire autonomes.* » Ce n'est donc qu'a posteriori que le genre s'est distingué et que les héritiers ont reconnu leurs maîtres et leurs prédécesseurs. L'art romanesque s'est inventé dans notre Europe littéraire pour répondre à une nécessité impérieuse avant qu'il n'atteigne la dignité d'une catégorie bien établie au dix-neuvième siècle où Stendhal, Balzac, Flaubert - pour ne citer que les Français - se définissent simplement comme romanciers.

Mais comment définir l'œuvre romanesque en soi ? L'article de l'*Encyclopédie* notait le succès populaire, l'influence morale sans régler la question de l'objet. J'ajouterai mon grain de sel en rappelant que la jeune Thérèse d'Avila s'enivrait de la littérature romanesque et qu'il y avait déjà au XVI^e siècle une complicité avec un public qui sans doute s'évadait de sa condition mais s'identifiait aussi aux sentiments et à la psychologie des personnages. Il faudrait bien que deux ou trois siècles plus tard on finisse par reconnaître que derrière la distraction il y avait beaucoup plus sérieux. Pour Kundera c'est à Fielding, cet écrivain britannique du XVIII^e, romancier lui-même, qu'il revient d'avoir, le premier, précisé que l'aliment du roman n'était rien d'autre que *la nature humaine*. Cela peut paraître bien banal. Mais Fielding va un peu plus loin en ajoutant que cette nature humaine il revient au romancier de l'*inventer*, c'est-à-dire de la découvrir, en faisant ressortir en quoi elle est étonnante, inexplicable et en procédant par « *une rapide et sagace pénétration de l'essence véritable de tout ce qui fait l'objet de notre contemplation* ».

par Gérard Leclerc



On ne saurait mieux exprimer la liberté absolue d'un genre qui refuse par principe toute contrainte et invente souverainement sa propre construction. Aussi devrait-il échapper aux lourdeurs théoriques qui prétendraient le circonscire. C'est bien pourquoi il nous faut un Milan Kundera pour explorer son royaume, avec l'aisance et la virtuosité d'un familier qui se faufile dans les strates et les secrets qu'il reconnaît par appartenance. D'ailleurs lui-même se décrit dans cet exercice, en se comparant à un peintre « *qui vous accueille dans son atelier où, de tous côtés, ses tableaux vous regardent, appuyés contre les murs* ». C'est bien un atelier que cet essai, qui permet aussi d'accéder à la « *cale de l'Histoire où l'avenir du roman est en train de se décider, de devenir, de se faire, en disputes, en conflits, en confrontations* ». Autant dire, pour notre plaisir, que l'essai sera construit comme un roman kunderien, avec la même fantaisie, l'art des associations, le passage d'un univers à l'autre. C'est en tout l'intuition contre la théorie, l'impressionnisme contre la rhétorique, l'inattendu contre la raideur canonique. Au bout du compte, c'est le réel pur à l'encontre du réalisme conventionnel et la lucidité à l'instar de ce Gombrowicz qui se méfiait du modernisme salonnard et jargonard ainsi que d'une critique prétentieuse (*Plus c'est savant, plus c'est bête*).

J'ai lu pour ma part d'une traite ce court essai, en lui donnant mon entière approbation et en éprouvant la satisfaction d'une légitime vengeance à l'égard de la lourdeur scientifico fallacieuse qui ne cesse de tirer précisément le rideau - c'est le titre du livre - sur la richesse intérieure du monde humain. Sans vouloir exagérer dans l'autre sens, n'y a-t-il pas une tyrannie des méthodes pour mieux nous celer les *réelles présences*, celles de notre humanité non objectivée ? Des méthodes qui finissent par

imposer leur analyse autiste qui ne reflète que le narcissisme de l'analyste incapable d'accéder à d'autres réseaux de signification que les siens.

On aura peut-être compris qu'avec ce regard qui déchire le rideau, les considérations formelles ont peu de crédit, parce que c'est la vie qui s'impose avec ses aspérités, son comique, son tragique. C'est une philosophie qui émerge - car avec Kundera le roman n'a cessé d'englober tout ce qui permet de déchiffrer les énigmes. Une philosophie, non au sens d'un système mais d'une requête, celle d'un Musil qui intègre « *une réflexion intellectuellement exigeante* » et réussit à « *en faire, de façon si belle et musicale, une partie indissociable de la composition* ». Il ne s'agit pas de partir d'idées toutes faites mais de sonder une réalité : « *Sa forme est des plus diverses : métaphysique, ironique, hypothétique, hyperbolique, aphoristique, drôle, provocatrice, fantaisiste ; et surtout : elle ne quitte jamais le cercle magique de la vie des personnages ; c'est la vie des personnages qui la nourrit et la justifie.* » En ce sens, le genre romanesque est bien plus qu'un domaine littéraire. Il se rapporte directement au regard que chaque homme porte sur le monde et sur ses semblables pour déchiffrer sa propre vie. Un romancier n'est jamais qu'un découvreur en avant garde de ses semblables, tel ce Franz Kafka dont la lucidité transperce l'opacité des vraisemblances pour discerner l'in vraisemblance du réel à venir.

■
Milan Kundera - « *Le rideau - essai en sept parties* », éd. Gallimard, prix franco : 21 €.

Tombe

Au gré de ses livres, Henri-Frédéric Blanc dont j'ai déjà écrit ici tout le bien qu'il convient d'en penser - construit sans en avoir l'air une œuvre originale cohérente avec un métier tout à la fois imprécateur et féroce lucide. Son roman *Sous la dalle* ne déroge pas à cette règle.

Un homme, Franck Vernet, est enterré vivant, mais ô miracle de la modernité ! il trouve dans sa poche un téléphone mobile. Dès lors, entre angoisse et folle espérance, il tente de rejoindre le monde des vivants. Hélas ses contemporains ne se montrent guère empressés de le ramener à la surface, chacun avançant de bonnes raisons. Vernet monologue sur le sens de l'existence. La métaphore s'impose, nous sommes tous enterrés dans le cercueil de notre vie. Une vie que nous avons renié à force de petits arrangements successifs, dont nos frères humains nous ont éloigné accumulant bon ou mauvais sentiments, fonctionnalité sociale. Nous étouffons dans nos vies et suffoquant nous tuons la vie chez nos proches. La morale est cette irréversible cohorte de trépassés humains, en apparente bonne santé, prisonniers de leurs amours, de leurs nostalgies ou du cabanon social au centre duquel ils ont perdu la clef. Enterré dans un monde où les mots et les rêves inassouvies sont de sévères geôliers.

Il faut lire ce roman, hurlement de lucidité dans la nuit d'une vie, préfiguration et anticipation d'une mort reçue contre laquelle notre volonté individuelle s'avoue vaincue.

Bruno DIAZ

Henri-Frédéric Blanc - « *Sous la dalle* ». Ed. du Rocher prix franco : 16 €.

L'élan brisé des Pahlavi

Le dernier chah d'Iran, Reza Mohammad Pahlavi, ne passait pas pour un démocrate accompli mais ne manquait pas pour autant de qualités.

Son frère, le prince Gholam Reza (1), revient avec lucidité sur son échec mais aussi sur les points forts de son action politique et sur la cécité de l'Occident à propos de l'imam Khomeyni.

Avant cela, il nous explique comment les *Pahlavi*, famille d'officiers originaires des régions montagneuses du nord de l'Iran, ont pu accéder en 1925 au trône impérial en la personne de Reza Chah. Ce dernier impose très vite une rupture avec la politique menée par les *Qadjar*, la dynastie déchue. Il s'efforce de limiter l'influence des Russes et des Anglais qui se partagent sans vergogne les richesses du pays. Il tente également de contenir celle des religieux chiites qui constituent un frein pour toute réforme politique en Iran. Mais son action est ruinée par la Seconde Guerre mondiale : ayant choisi de rester neutre dans le conflit, il est contraint à l'abdication en 1941 sous la pression des troupes anglaises et russes qui cherchent à utiliser les infrastructures du pays pour l'approvisionnement des forces soviétiques.

Son fils, Mohammad Reza Chah le remplace immédiatement et entreprend au lendemain de la guerre une politique volontariste au travers de la nationalisation des activités pétrolières et d'une industrialisation du pays. Il comprend, avant d'autres, que la richesse d'un pays en voie de développement ne peut se fonder uniquement sur la manne pétrolière. Malheureusement, dès le milieu des années 50, il favorise l'émergence d'une

classe technocratique sans chercher suffisamment à démocratiser son régime. Pire que cela, il laisse se créer en 1957 la *Savak*, service de police et de renseignement, à la demande et avec l'aide des Américains et des Israéliens, pour lutter contre les communistes iraniens et les menées soviétiques mais aussi progressivement contre l'opposition au régime. Le prince Gholam Reza, sans nier ses exactions, montre, chiffres à l'appui qu'elles n'ont jamais atteint les estimations qui circulaient en Occident et explique comment l'action de la *Savak* a été exploitée par les opposants au régime pour jeter le discrédit sur le Chah qui n'a jamais eu la lucidité de la supprimer ou de la réformer. Il identifie ainsi les deux premières causes de la révolution islamique de 1979.

Il s'intéresse ensuite à la *révolution blanche* lancée en 1963, peu connue en Occident et qui s'achève avec la chute du régime. Elle s'ordonne autour d'un ensemble de réformes dans le champ économique à travers la redistribution des terres aux paysans et une participation des ouvriers à hauteur de 20 % des bénéfices des entreprises. Elle comporte un volet politique avec notamment la reconnaissance de droits civils et politiques aux femmes - particulièrement le droit de vote - et un volet éducatif en vue de lutter contre l'illettrisme. Ces réformes reçoivent un accueil très favorable de l'opinion publique iranienne qui les ratifie par un référendum en 1963. Mais elles sont combattues violemment par les religieux chiites qui

voient leurs immenses domaines agricoles confisqués et qui contestent farouchement les nouveaux droits accordés aux femmes. Cette opposition ne cessera plus jusqu'au départ du Chah en 1979. Elle constitue la troisième cause de l'avènement de Khomeyni.

Mais la révolution islamique n'aurait pas été possible sans l'appui des occidentaux, selon le frère du Chah. Il revient sur l'opposition des Américains qui, déjà avec Kennedy, voient d'un mauvais œil ce régime qui se montre trop rétif à leur influence et auquel il reproche des exactions dont ils sont en partie responsables, en raison de l'aide apportée par la CIA à la *Savak*. Les Anglais, sous le prétexte du respect des droits de l'homme, ne digèrent pas les nationalisations des industries pétrolières, dont ils ont été les principales victimes. Après le départ du général de Gaulle, qui avait compris l'intérêt de la *révolution blanche*, les relations avec la France s'étiolent progressivement et deviennent mauvaises lorsque notre pays accueille l'imam Khomeyni qui réussit l'exploit de se faire passer pour un démocrate auprès des occidentaux alors qu'il fut dès 1963 un opposant farouche aux évolutions libérales du régime, voulant défendre les privilèges des religieux chiites dont il était un des représentants les plus radicaux. Chacun connaît les conséquences tragiques de cet aveuglement pour le peuple iranien mais aussi pour le Moyen-Orient et dont on mesure encore aujourd'hui les effets.

Jacques DORÉMIEUX

(1) Son Altesse Impériale Gholam Reza Pahlavi - « *Mon père, mon frère, les Shahs d'Iran - entretiens* ». Ed. Normant, 336 pages, prix franco : 23 €.

Souscription

Il n'est de paucité inguérissable

Médiocre quinzaine pour notre souscription ! A ce rythme-là nous risquons de ne pas atteindre l'objectif des 15 000 € qui nous sont absolument indispensables. Je dirais d'autant plus indispensables qu'aux dépenses que nous avions prévues vient de s'ajouter d'une manière inopinée l'achat d'un nouvel ordinateur... En effet notre machine centrale vient de rendre l'âme, au moment du bouclage de ce numéro du journal, perturbant de plus d'une manière notable le bon fonctionnement de la NAR. C'est donc avec quelque inquiétude que je renouvelle mon appel. L'objectif fixé reste réalisable - le montant est somme toute modeste - mais il ne pourra être atteint que si chacun d'entre vous fait un geste, selon ses possibilités, mais en ayant toujours présent à l'esprit que si *Royaliste* venait à disparaître, il vous manquerait quelque chose d'indispensable...

Yvan AUMONT

8^e liste de souscripteurs

Raoul Audebert 36 € - Djamel Boudjelal 8,38 € - P.C.D.B. 100 € - Guy Delranc 20 € - Michèle Dutac 7,24 € - Claude Ferrand-Blazer 50 € - Patrick Jacques 7,62 € - Guy Leclerc-Gayrau 10,29 € - Christian Lecocq de Chapiseau 100 € - Guy Leres 100 € - Jean-François Maurel 75 € - Yolande de Prunel 50 € - Hervé Rumin 50 € - Raymond Tavernier 5 € - Benoit Wollseifen 150 €.

Total de cette liste : 769,53 €

Total précédent : 4 005,71 €

Total général : 4 775,24 €

CONSEIL NATIONAL

La prochaine réunion du Conseil national de la NAR se tiendra à Paris, le dimanche 12 juin. Merci aux membres du Conseil national de prendre note de cette date.

Communiquer avec la N.A.R.

- ✓ Adresse postale : 17, rue des Petits-Champs, 75001 Paris
- ✓ Adresse électronique NouAcRoya@aol.com
- ✓ Site internet <http://www.narinfo.fr.st> (Informations et actualités)
- ✓ Téléphone/répondeur : 01.42.97.42.57
- ✓ Télécopie : 01.42.96.05.53
- ✓ Règlements à l'ordre de : **Royaliste - CCP 18.104.06.N Paris**

MERCREDIS DE LA NAR

♦ A Paris, chaque mercredi, nous accueillons nos sympathisants dans nos locaux (17, rue des Petits-Champs, Paris 1^{er}, 4^e étage) pour un débat avec un conférencier, personnalité politique ou écrivain.

♦ La conférence commence à 20 heures très précises (accueil à partir de 19 h 45 - Entrée libre, une participation aux frais de 1,50 € est demandée), elle s'achève à 22 h. Une carte d'"abonné des mercredis" annuelle (8 €) permet d'assister gratuitement à toutes les conférences et de recevoir chaque mois le programme à domicile.

♦ Après la conférence, à 22 heures, un repas amical est servi pour ceux qui désirent poursuivre les discussions (participation aux frais du dîner 5 €).

♦ Mercredi 18 mai - Diplômé de sciences économiques, Jean-Luc GRÉAU a été successivement le chef des études législatives, le Directeur des études législatives puis le Directeur de l'analyse et de la recherche du Medef. Son analyse du capitalisme est décapante. Dans un ouvrage récemment publié (cf. *Royaliste* n° 859) notre invité décrit un système chaotique, frénétique, contradictoire et autodestructeur, confronté à la dangereuse anomalie américaine.

Au lieu d'en rester comme tant d'autres à ce stade critique, Jean-Luc Gréau présente une série de propositions destinées à « Rationaliser le capitalisme ». Comment rénover le Fonds monétaire international ? Pourquoi établir une protection tarifaire de marchés communs ? Faut-il remettre en question les bourses ? Est-il possible de préparer dès à présent l'après-dollar ? L'audace des questions surprend. Les réponses apportées sont passionnantes.

♦ Mercredi 25 mai - Sujet non encore fixé.

♦ Mercredi 1^{er} juin - Nous reverrons Emmanuel FAYE qui viendra nous présenter son livre « Heidegger, l'introduction du nazisme dans la philosophie » dont nous avons rendu compte dans le numéro 858 de *Royaliste*.

Pour recevoir régulièrement le programme des « mercredis » et avoir l'accès gratuit à toutes les réunions, prenez une "carte d'abonné" (8 € pour l'année)

CAMPAGNE REFERENDUM

Cette Europe là ?

NON merci !

Nouvelle Action Royaliste
17, rue des Petits-Champs, 75001 Paris
01-42-97-42-57 - NouAcRoya@aol.com

À l'occasion de la campagne pour le référendum nous avons édité un autocollant il est de format 70x37 mm. et de couleur jaune fluo très visible. Vendu par planche de 24. Tarif franco : 5 planches

3,50 € - 10 planches : 6,50 €.

Sur internet nous avons mis en route une liste de diffusion spéciale "Campagne référendum" qui donne informations et arguments et qui compte plus de 1000 inscrits. Nous demandons aux internautes de nous communiquer les adresses des personnes susceptibles d'être intéressées par nos envois. De plus nous avons ouvert une rubrique spéciale sur notre site www.narinfo.fr.st

Demande de documentation

Si ce journal vous a intéressé, si vous désirez avoir plus de renseignements sur nos idées, nos activités, les livres et brochures que nous publions, remplissez le bulletin ci-dessous sans engagement de votre part.

Nom

Prénom

Date de naissance

Profession

Adresse

Adresse électronique

désire recevoir, sans engagement de ma part, une documentation sur le mouvement royaliste. Bulletin à renvoyer à :

« Royaliste », 17, rue des Petits-Champs, 75001 Paris

Non à l'imposture

Notre projet européen étant connu, publié, explicité (1), il nous reste à répondre aux représentants des hautes classes qui se répandent dans les médias pour proférer les toujours mêmes accusations : les partisans du *Non* seraient de mauvais bergers, des joueurs de flûte menant un troupeau fasciné vers le chaos.

« Ils mentent ! » s'exclame Jacques Delors, repris par les amis de François Hollande. Nous voici incités à faire notre examen de conscience et à nous interroger sur le statut de la vérité, quant aux affaires européennes.

De prime abord, toute une partie de la campagne des partisans du *traité constitutionnel* se situe hors de la vérité et du mensonge puisqu'ils s'efforcent de disqualifier les opposants et d'intimider les hésitants par l'annonce de catastrophes. De gauche ou de droite, les oligarques cherchent à obtenir un acquiescement résigné ou, du moins, une abstention prudente.

C'est une tactique peu glorieuse. À tout prendre, nous préférons la vérité exprimée par Ernest-Antoine Seillière lorsqu'il déclare que « *La Constitution est un progrès pour une économie plus flexible, plus productive et pour un État allégé* » et nous souhaiterions que le Medef vienne défendre, chaque jour sur les ondes et les écrans, le traité qui comble ses vœux ultra-libéraux. Ce serait l'occasion d'un franc débat, alors qu'il y a aujourd'hui dans la *communication* des hautes classes une bonne part d'incommunicable – qu'on peut aussi appeler mensonge par omission.

Cette remarque ne nous dispense pas de « *revenir à la vérité du texte* » comme l'exige

Jacques Delors. Mais la première vérité, démontrée ici même, est que ce texte n'est pas la « *Constitution* » qu'il prétend être mais un simple traité. Les mensonges par omission sont des vétilles, par rapport à cette imposture.

Il s'y ajoute un certain nombre d'assertions sur les droits garantis par un texte qui serait riche de multiples avancées sociales. La discussion fait rage sur ce point. Elle est parfois difficile à suivre car les partisans du traité nous présentent comme vérités en actes des séries de proclama-



tions de portée douteuse. Le procédé n'est pas nouveau :

En 1986, la signature de l'Acte unique a été assortie de la promesse, faite par la Commission européenne, de la création de millions d'emplois.

En 1988, Jacques Delors, président de la Commission, déclarait que « *les avantages économiques et sociaux de la réalisation du programme 1992 pourraient consister en un surcroît de croissance de 4,5 % et une création nette de près de 2 millions d'emplois* ».

En 1992, lors du débat sur le traité de Maastricht, toute la classe dirigeante annonça un regain de croissance et la création massives d'emplois.

Entre 1995 et 2001, la propagande pour la monnaie unique se fit aussi sur la croissance et l'emploi et nul n'a oublié que le Pacte de stabilité portait dans son intitulé l'engagement pour la croissance.

Puisque la capacité d'oubli est très forte au sein de l'oligarchie, il faut encore citer, entre autres recueils de pétitions de principes et de promesses non tenues, la « *charte communautaire des droits sociaux fondamentaux* » adoptée par le Conseil européen de décembre 1989, le protocole social annexé au traité de Maastricht, le Livre vert sur la politique sociale européenne de novembre 1993, la « *charte sociale* » intégrée au traité d'Amsterdam de 1997...

Pendant qu'on se congratulait sur les *avancées* de l'Europe sociale, les directives de la Commission désorganisaient les économies nationales et le culte de la monnaie forte produisait ses effets ravageurs en Europe de l'Ouest.

Il faut enfin noter que, depuis vingt ans, toutes les étapes vers l'ultra-libéralisme ont été présentées selon un schéma en trois points : on déplore une Europe en *déclin* ; on signe un pacte libéral assorti de formules rassurantes ; on annonce que les contestataires seront tenus pour responsables du désastre s'ils ne cèdent pas à l'impérieuse nécessité d'*aller de l'avant*. Quelques années plus tard, les mêmes oligarques nous menacent d'en rester au traité précédent – rédigé par leurs soins mais qu'ils déclarent mauvais (Amsterdam) ou abominable (Nice).

Le 29 mai, nous ne céderons pas au chantage de ces incapables, nous refuserons un traité chargé d'illusions.

Bertrand RENOUVIN

(1) cf. *Royaliste* n° 857 « Chers amis européens », *Royaliste* n° 859 « Pour un nouveau traité » et notre site www.narinfo.fr/st